

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021





LA PEP'S, intérieur du bâtiment
Photo couverture : piste cyclable Jepsheim

SOMMAIRE

ÉDITO	4
1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
○ PRÉSENTATION	6
○ FONCTIONNEMENT	8
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	20
○ ENVIRONNEMENT	24
○ CADRE DE VIE	31
○ RESSOURCES	35
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	41

Directeur de publication

Éric Straumann

Rédactrice en chef

Lucie Hamon

lucie.hamon@colmar.fr

Rédactrice en chef adjointe

Fatiha Scarramazza

fatiha.scarramazza@colmar.fr

Conception

L'attitude 90 - Belfort

Impression

Freppel Imprimeur - Wintzenheim

Crédits photos

Colmar Agglomération



ÉDITO

Éric Straumann
Président de Colmar Agglomération



Colmar Agglomération est un regroupement de communes qui a su s'adapter durant cette année de transition entre crise sanitaire et reprise de l'activité. Dynamique, notre collectivité s'est montrée réactive

face aux situations et aux problématiques en proposant des solutions efficaces.

Le grand défi relevé par Colmar Agglomération en 2021 a été la mise en place du centre de vaccination du Parc des expositions de Colmar pour répondre à l'urgence sanitaire et contribuer à l'effort national.

Un grand nombre de bénévoles se sont engagés dans cette aventure, rendant leurs lettres de noblesse au mot solidarité.

Grâce à une politique de soutien à l'économie locale, **Colmar Agglomération a multiplié les actions sur le terrain.** Des aides ont été apportées aux entreprises qui souhaitent s'implanter dans les zones d'activités de Turckheim et d'Horbourg-Wihr. Par ailleurs, des rencontres avec les forces vives économiques du territoire ont été organisées en visioconférence.

La construction de « **La PEP'S** », **pépinière d'entreprises et espace de co-working** marque également un temps fort de cette année 2021, offrant une belle dynamique pour l'économie locale.

Colmar Agglomération poursuit également son action de développement du territoire avec des réaménagements urbains et de voirie. La collectivité a réalisé de belles avancées en la matière avec la construction d'un nouvel hangar pour l'aéroport de Colmar-Houssen, réelle source d'attractivité du territoire.

Colmar Agglomération soutient activement l'innovation et la recherche. Elle œuvre également pour les conditions de vie et d'apprentissage de ses étudiants.

Mis à mal en 2020 à cause de la pandémie, le secteur du tourisme a redémarré en 2021. **Colmar Agglomération a soutenu l'Office du tourisme de Colmar et sa région dans cette période.** Les marchés de Noël ont pu se tenir dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Dans le domaine environnemental, de nombreuses actions sont mises en place par Colmar Agglomération, notamment autour de la rénovation énergétique.

À l'instar des années précédentes, les ateliers zéro déchet ainsi que la distribution de poules pour réduire ses déchets sont des actions qui rencontrent un franc succès.

Notre collectivité ne cesse d'agir sur les questions centrales de la vie quotidienne afin d'offrir aux habitants du territoire un cadre de vie toujours plus attractif !

1

PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION

CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

○ Le périmètre

1^{er} novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

1^{er} janvier 2006

Adhésion de la commune de Jepsheim / **9 communes.**

1^{er} janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

1^{er} janvier 2016

Adhésion des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerswihr / **20 communes.**

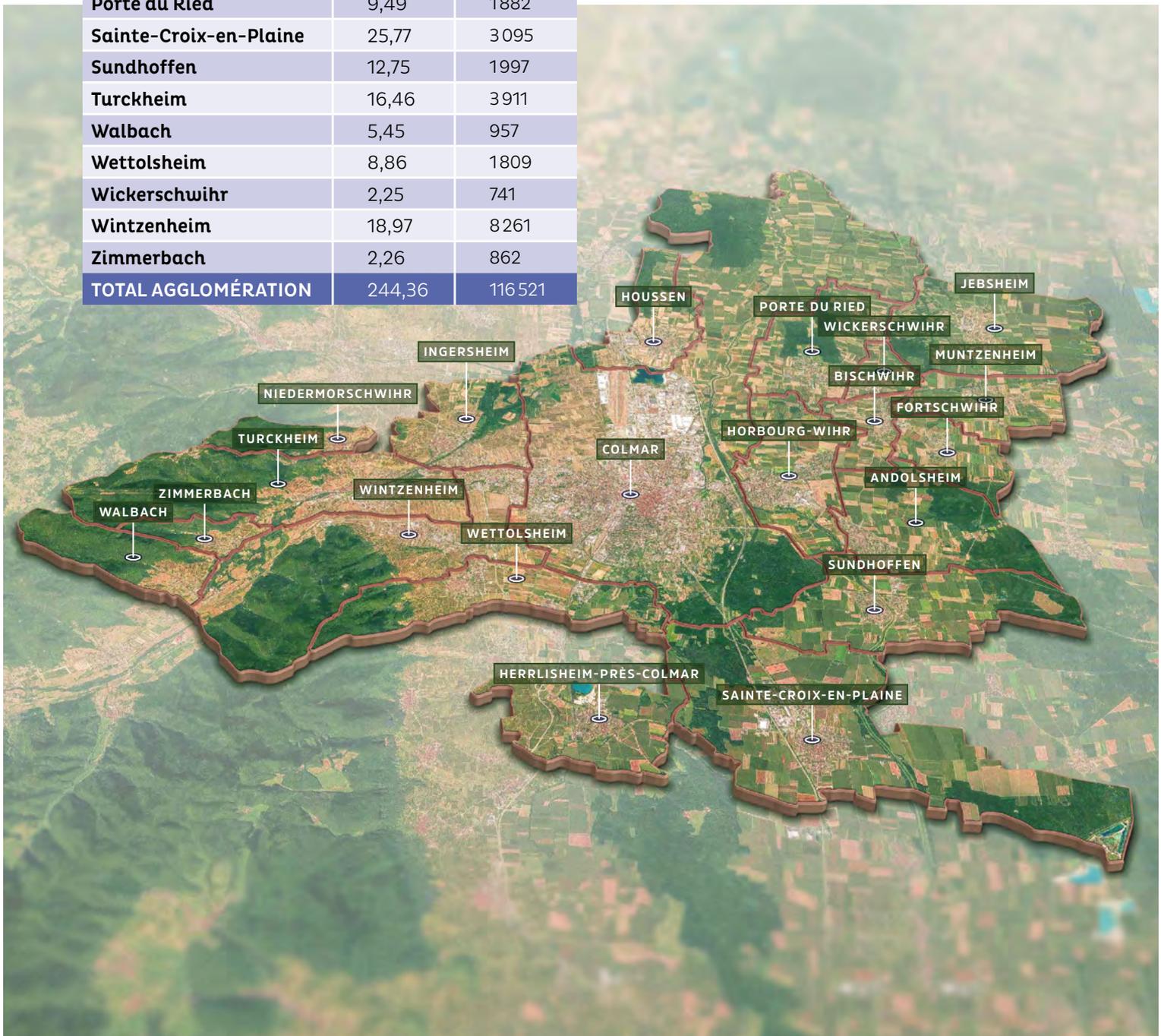
Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2022

20
communes

116 521
habitants

244,36
km² de
superficie

	Surface (km ²)	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2 255
Bischwihr	3,23	1 144
Colmar	66,57	69 756
Fortschwihr	4,78	1 208
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 887
Horbourg-Wihr	9,42	6 352
Houssen	6,70	2 350
Ingersheim	7,44	4 755
Jebsheim	14,85	1 406
Muntzenheim	6,48	1 320
Niedermorschwihr	3,35	573
Porte du Ried	9,49	1 882
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 095
Sundhoffen	12,75	1 997
Turckheim	16,46	3 911
Walbach	5,45	957
Wettolsheim	8,86	1 809
Wickerschwihr	2,25	741
Wintzenheim	18,97	8 261
Zimmerbach	2,26	862
TOTAL AGGLOMÉRATION	244,36	116 521



FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

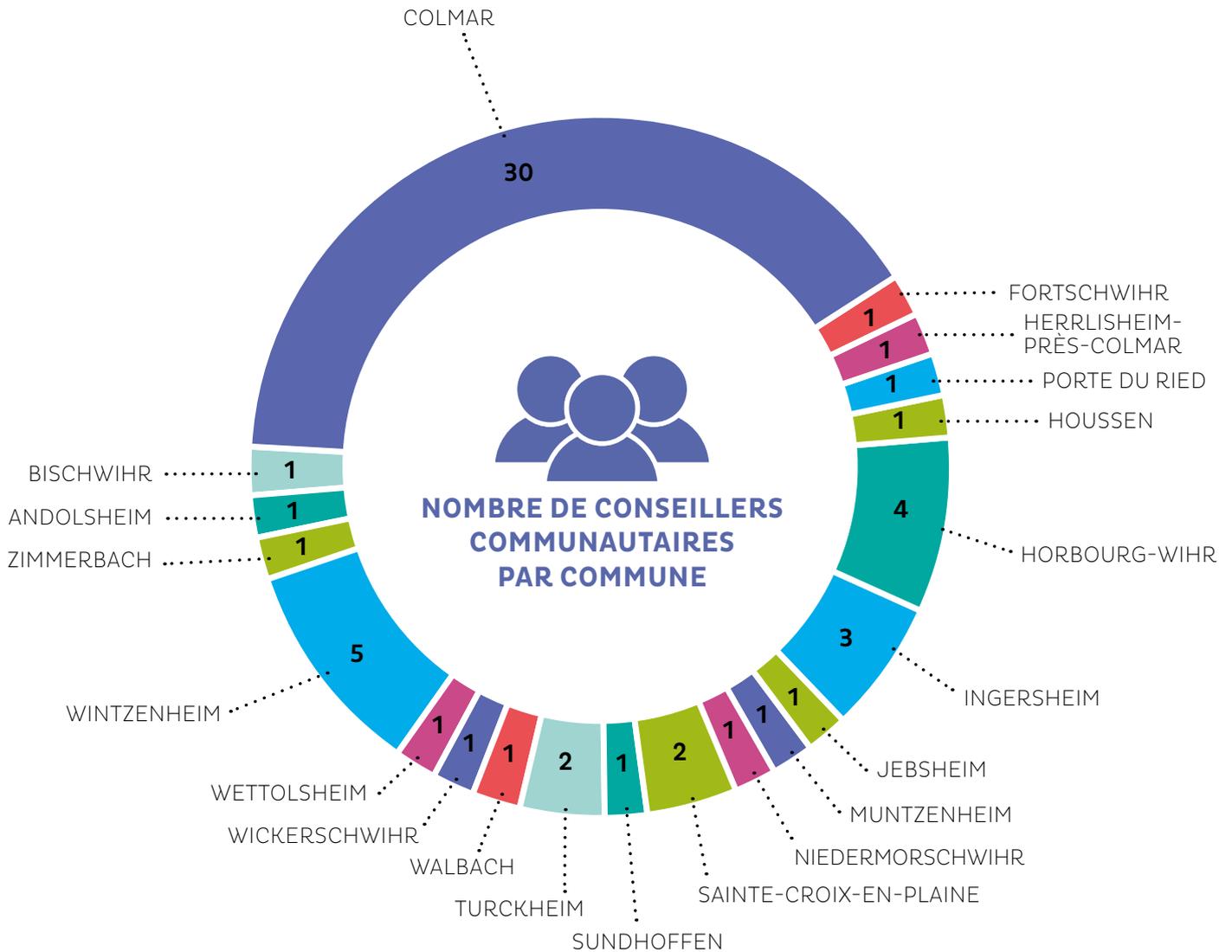
Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, au nombre de 60, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 19 membres.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



Le Président

Le Président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau communautaire

Le bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 19 membres élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

○ Le Collège des Maires (réunion Maires/Vice-présidents)

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les Vice-présidents et les Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Le collège des Maires se réunit 6 fois par an en moyenne. Chaque Maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le collège des Maires et Vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

○ Les commissions

Les 3 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un Vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



○ La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative de services publics locaux examine les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : le transports, l'office de tourisme communautaire, le service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, la gestion des campings communautaires, la société de l'aéroport de Colmar SAS.

○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2021 EN CHIFFRES

21 marchés conclus

5 conseils communautaires

5 bureaux communautaires

6 réunions Maires / Vice-présidents

206 délibérations

2

L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



○ Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach

Le comité syndical du Syndicat mixte pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach (SMO) a confié, par la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, l'exploitation du Port Rhénan à la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). C'est un modèle original qui regroupe le SMO, un opérateur économique, CFNR Transport et la Banque des Territoires. Cette société a pour mission de développer et de gérer le Port Rhénan au cours des 30 prochaines années.

○ Rencontre avec les forces vives économiques

Chaque trimestre, Colmar Agglomération convie les forces vives économiques du territoire à se rencontrer à l'occasion d'un petit-déjeuner. Ces rendez-vous réguliers réunissent les chefs d'entreprise ou branches professionnelles présents au sein de l'agglomération. Des élus et représentants de Colmar Agglomération y participent également. Ces rencontres se déroulent dans une entreprise ou structure différente à chaque fois. **Elles permettent de créer une dynamique sur le territoire et de resserrer les liens entre les différents acteurs de la vie économique.**

En 2021,
6 rencontres ont été organisées

4 en visioconférence
en raison des conditions sanitaires

2 en présentiel
au Parc des expositions de Colmar et à
l'Institut Culinaire d'API Cuisiniers d'Alsace à
Sainte-Croix-en-Plaine



○ Site des anciens abattoirs de Colmar

Dans le cadre de la vente du terrain à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour la construction de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), Colmar Agglomération a procédé à la démolition de deux bâtiments existants et le comblement d'un puits de forage sur le site des anciens abattoirs, rue d'Agen à Colmar.

Ces travaux ont été réalisés au courant du premier trimestre de l'année 2021 et pour un montant d'opération de 145 000 € HT partagé à parts égales entre Colmar Agglomération et l'APIJ.

○ Aéroport de Colmar-Houssen nouvel hangar H19

Ouvert à la circulation aérienne publique depuis 1953 et dédié à l'aviation légère et sportive, l'aéroport de Colmar se développe régulièrement grâce à des campagnes d'investissement successives.

À ce jour, l'aéroport est un élément d'attractivité du territoire en permettant le développement des sports aéronautiques, de la vie associative mais également le développement économique grâce à l'aviation d'affaires.

En effet, une vingtaine de sociétés représentant près de 17 000 salariés utilisent les services de l'aéroport pour le transport de passagers et de matériels.

Pour conforter l'attractivité et la pérennité de l'aérodrome, un nouvel hangar « H19 » de 540 m² a été construit côté Nord-Est de la piste, dans le prolongement du hangar H16 en 2021. Après le premier coup de pelle en février 2021, ce hangar a pu être mis en service en août 2021.

Composé de 3 cellules, il accueille actuellement 6 appareils, soit 2 appareils par cellule et devrait permettre d'accueillir environ 2000 mouvements supplémentaires sur l'aérodrome pour un nombre total de mouvements à l'année situé aux alentours de 30 000.



○ Réaménagement de la rue Emile Schwoerer à Colmar (2020-2021)

En 2020 et 2021, des travaux de voirie d'ampleur ont été réalisés rue Emile Schwoerer à Colmar : reprise complète de la structure de la chaussée, création de trottoirs, renouvellement de l'éclairage public et création de bandes cyclables.

COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION **657 730 € HT**

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. **La Collectivité a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière, qui véhicule une image négative.**

Ce dispositif consiste en une subvention de 20 % des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide.

Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire).

○ Aide au tourisme et au développement du territoire

L'Agence d'attractivité de l'Alsace (AAA) a rejoint l'agence Grand E-Nov, pour créer Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Colmar Agglomération, compétente en matière de développement économique, apporte son soutien aux trois agences (ARTGE, Grand E-Nov+, ADIRA) au travers d'une subvention de 19 000 € par an qui est attribuée respectivement aux trois entités, soit un montant total de 57 000 €.

Chiffres clé 2021

AIDE À L'AMÉNAGEMENT

6 entreprises
ont pu bénéficier
d'un montant total de

26 190 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

9 entreprises
ont pu bénéficier
d'un montant total de

187 118 €

○ Implantation dans la zone d'activité de Horbourg-Wihr et Wettolsheim, « Les Erlen »

De nombreuses entreprises manifestent leur intérêt pour un développement de leurs activités dans les secteurs des zones d'activités Est de Horbourg-Wihr et des "Erlen" à Wettolsheim. Les candidatures font l'objet d'un examen approfondi tenant compte des emplois créés et du montant des investissements réalisés.

Les entreprises «Burger Compagnie» et «Orgazone» rejoignent la zone des Erlen à Wettolsheim pour **un investissement de 3 M€.**

○ Subvention annuelle à l'école de japonais de Colmar pour sa relocalisation au sein de l'institut de l'Assomption

L'utilisation des locaux devenant problématique, l'école qui enseignait le japonais aux enfants japonais et franco-japonais pour les classes de primaire et du collège a déménagé au sein des locaux de l'institut de l'Assomption de Colmar en avril 2021. Cette école est aussi un facteur d'attractivité économique, pour maintenir la présence de managers japonais au sein des entreprises d'origine nipponne en Alsace.

Colmar Agglomération apporte son soutien sous la forme **d'une subvention annuelle d'un montant de 2500 €.**

○ Future zone d'activités de Turckheim

La rareté du foncier économique et l'apparente saturation des zones d'activités existantes sur le territoire de Colmar Agglomération ne permettent plus que difficilement de proposer des solutions d'implantation aux entreprises.

La reconversion de la friche des anciennes papeteries de Turckheim est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière.

L'emprise totale du site est de 10 ha ; 3 ha sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 ha sont appelés à devenir une zone d'activités économiques avec une vingtaine de lots.

La remise en état de cette friche pour y accueillir de nouvelles activités nécessite des investigations engendrant des coûts supplémentaires, qui viennent impacter le bilan financier de l'opération.

> Les dépenses et les recettes sont chiffrées à 4 753 410 € HT.

Un dossier a été adressé à l'État, le 12 février 2021, sollicitant une subvention, dans le cadre de France Relance, répondant à l'appel à projets « Fonds friches 2020 - recyclage foncier ». Ce fond s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires. Colmar Agglomération a été retenue comme lauréat de l'appel à projet par le comité de sélection régional. Une subvention a également été attribuée par la région Grand Est.



**LES DÉPENSES
ET LES RECETTES SONT
CHIFFRÉES À**

4,75 M € HT



3. EMPLOI

○ Choix du mode de gestion de la pépinière d'entreprises

Située au cœur du quartier Europe à Colmar (2 rue de Prague), **LA PEP'S est une pépinière d'entreprises et un espace de coworking, réalisée par Colmar Agglomération.**

Son objectif est d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptées. Ce projet est la concrétisation de la volonté politique des élus de Colmar Agglomération, de vouloir soutenir durablement la création d'entreprises sur le territoire.

LA PEP'S est un outil de développement économique, qui permet de répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire, à partir d'un modèle original de service public. Elle offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et peut héberger de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs.

C'est par la signature d'une délégation de service public mercredi 8 juin 2022, que Colmar Agglomération confie l'exploitation du site à l'association BGE Alsace-Lorraine.

Dans ce cadre, la mission du concessionnaire consiste à assurer :

- la gestion du site ;
- l'accueil, l'accompagnement des entreprises en pépinière, les activités de coworking et de location de salles ;
- la promotion de la structure.

Le tout, participant ainsi à la qualité du service public rendu à l'utilisateur.

Le concessionnaire se rémunérera substantiellement par les résultats d'exploitation du service, et notamment par les redevances/forfaits d'occupation, des prestations de services et de la contribution de Colmar Agglomération, négociée à environ 100 000 € par an.

BGE Alsace-Lorraine est une association faisant partie du réseau national BGE composé de 42 associations en France métropolitaine et outre-mer.

Il s'agit du premier réseau français qui, depuis plus de 40 ans, soutient la création d'entreprise pour qu'elle soit une réalité accessible à tous. Le réseau BGE gère, à l'échelle nationale, 15 pépinières d'entreprises – espaces de coworking.

La formation et l'accompagnement à la création d'entreprise s'articule autour de 4 pôles : affiner ses idées, structurer son projet, financer son activité et développer son entreprise. C'est de cette manière que BGE Alsace-Lorraine mettra en œuvre son action à LA PEP'S.

○ Plateforme d'initiative locale

L'association Initiative Colmar Centre-Alsace, Plateforme d'initiative locale (PFIL) a pour objectif de **favoriser et de pérenniser les créations et reprises d'entreprise par le renforcement des fonds propres de ces dernières en leur octroyant des prêts d'honneur.**

Elle intervient également auprès des entreprises de moins de 15 ans, au travers de l'obtention de prêts « croissance ». Ces prêts à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle du créateur (de 1500 à 15 000 €) permettent la sécurisation du plan de financement et font effet levier auprès des banques pour l'octroi d'un prêt bancaire.

En 2020, sur le territoire de l'agglomération, 11 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant total prêté de 62 000 € (contre 96 800 € pour 18 prêts en 2019), générant la création ou le maintien de 31 emplois. Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues par la PFIL Colmar Centre-Alsace est passé à 95,5% (94 % en 2019), alors qu'il n'est que de 70 % au niveau national.

> **Colmar Agglomération renouvelle sa participation financière pour l'année 2021, pour un montant de 17 396 €.**



○ Mission locale jeunes

La Mission locale Colmar Centre-Alsace assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne, des jeunes de 16 à 25 ans. Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion.

De plus, le dispositif « Garantie jeunes », action pilotée par la Mission locale pour le compte de l'État depuis avril 2015, permet d'assurer un suivi de jeunes en situation de grande précarité, par la mise en place d'un accompagnement social spécifique et renforcé.

En 2021, Colmar Agglomération a poursuivi son engagement financier auprès de l'organisme afin de maintenir ses niveaux de prestations et d'engagement auprès des jeunes du territoire pour un montant de 184 830 €.

184 830 €

**D'ENGAGEMENT FINANCIER EN 2021,
AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE JEUNES**

4. UNIVERSITÉ

○ Subvention pour l'Université de Haute-Alsace au titre de l'année 2021

Colmar Agglomération poursuit son soutien au programme d'investissements de l'UHA, en vue d'améliorer la qualité des équipements d'enseignement et l'organisation d'événements destinés à mettre en valeur les savoir-faire de l'UHA.

Afin de consolider **le développement des pôles d'excellence sur le territoire de Colmar Agglomération**, cette dernière a accordé deux subventions exceptionnelles :

- 7 400 € destinés au **Laboratoire vigne biotechnologies et environnement (LVBE)**, situé sur le campus du Biopôle de Colmar, spécialisé dans l'ingénierie agro-environnementale du vignoble pour l'organisation d'un workshop international autour de leurs recherches sur un agent pathogène impliqué dans les maladies du bois de la vigne.
- 10 000 € au **Laboratoire inter universitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC)** pour l'organisation d'un colloque autour des questions de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

En 2021,
l'Université de Haute-Alsace (UHA)
a sollicité Colmar Agglomération pour
un montant de subvention s'élevant à

40 900 €



○ Soutien aux étudiants



Colmar Agglomération souhaite soutenir les étudiants en situation de précarité, en complément d'actions déjà initiées par le CCAS de la Ville de Colmar.

Dans un objectif de développement durable, les contenants jetables des repas étudiants ont été remplacés par des contenants en verre. Chaque étudiant a été doté lors de son passage au restaurant universitaire de trois contenants, l'un pour l'entrée, l'autre pour le plat principal et le dernier pour le dessert, et d'un sac en tissu.

> Montant de la contribution : 1 986 € HT.

Colmar Agglomération a également assuré la sécurité d'une opération de distribution de denrées alimentaires sur les campus de Colmar et Mulhouse par le Secours populaire français en lien avec l'UHA.

○ Restaurant universitaire de l'Illberg à Mulhouse

Dans le cadre de l'opération de démolition/reconstruction du restaurant universitaire de l'Illberg à Mulhouse, Colmar Agglomération soutient l'opération de reconstruction de la cuisine centrale, à hauteur de **125 000 €.**

En effet, cette dernière dessert également le restaurant universitaire du **campus du Grillenbreit à Colmar.**

5. TOURISME

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la route des vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'Est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.



○ Office de tourisme de Colmar et sa région

Colmar Agglomération a délégué les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale, à l'Office de tourisme de Colmar et sa région.

Les retombées économiques du tourisme dans la région de Colmar Agglomération représentent un enjeu capital en termes d'emplois et de richesse dans ce secteur.

2020 et 2021 ont été des années difficiles pour ce secteur durement marqué par la crise sanitaire avec une reprise attendue pour 2022.

L'Office de tourisme a été particulièrement impacté. En effet, ses recettes sont constituées pour les 2 tiers des prestations qu'il réalise, soit environ 2,1 millions d'euros chaque année. L'autre tiers relevant des subventions, ce qui lui permet d'équilibrer son budget et de couvrir ses dépenses. Les charges de personnel, en baisse depuis 2019, représentent 1,2 million d'euros et sont autant de forces vives indispensables dans la perspective d'une reprise d'activité.

C'est ainsi que les ventes d'articles touristiques et de visites guidées se sont effondrées. Il n'y a pas eu de prestation à l'agence réceptive et quasiment pas de tourisme d'affaires. Les marchés de Pâques et les marchés de Noël en 2020 ont été annulés, ce qui a entraîné une forte perte financière pour l'Office de tourisme.

**En soutien au secteur,
Colmar Agglomération alloue
une subvention de**

1,05 M€

(équivalente à celle de 2020 et tenant compte de l'inflation).

Cela permettra à l'Office de tourisme de conserver un effectif constant et de capitaliser sur les compétences actuelles afin de définir la stratégie et les actions en vue de la reprise.



○ Navette des crêtes

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges initie depuis l'an 2000 des navettes en bus à vocation touristique, destinées à desservir les crêtes du massif des Vosges au départ des vallées en été. **L'accès du massif vosgien par navette en bus offre ainsi aux usagers une alternative aux déplacements automobiles, incitative à l'intermodalité.**

Le conseil communautaire de Colmar Agglomération, le 5 décembre 2019, a conforté le dispositif de ce transport en commun en proposant une offre de loisirs touristiques, valorisant notamment des circuits de découverte (pédestres et cyclo touristiques). Ainsi, depuis 2019, le dispositif de navette prévoit la circulation de bus tous les jours de mi-juillet à mi-août, comprenant deux allers/retours par jour.

La navette des crêtes a fonctionné en 2021 durant 30 jours, quotidiennement, du 17 juillet au 15 août 2021 et a comporté 8 liaisons des vallées (au lieu de 4 en 2019), ainsi qu'une navette sommitale.

Chaque intercommunalité, dont Colmar Agglomération, a participé à hauteur de 5 000 €.

Le territoire de Colmar Agglomération est concerné par la ligne effectuant la liaison Colmar Gare-Kaysersberg-Lac Blanc.

○ Navettes de Noël du Pays des étoiles du marché de Noël de Turckheim

Depuis 2010, le dispositif des navettes de Noël rencontre un succès avec près de 13 000 personnes qui sont transportées chaque année (à l'exception de 2020), ce qui évite la circulation de plus de 7 000 voitures ainsi que les problèmes afférents aux parkings.

Deux navettes réalisent une grande boucle, dans les 2 sens, pour desservir les 4 communes, Colmar-Kaysersberg-Riquewihr-Ribeauvillé durant les 4 week-ends de marchés de Noël. Une navette relie Colmar à Eguisheim tous les jours, dès le début des marchés de Noël.

Un nouveau circuit est créé, reliant Colmar à Turckheim les vendredis, samedis et dimanches. Cette boucle permet de promouvoir et de développer le marché de Noël de Turckheim et ses animations, en proposant un service global de transport touristique.

Colmar Agglomération participe au projet et au financement des navettes de Noël pour un montant qui est fonction des recettes.

○ Campings

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013. Après une forte progression entre 2013 et 2019, ils enregistrent de fortes baisses en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Ils ont néanmoins poursuivi leur programme d'investissements en 2021: le camping de Turckheim a renouvelé un module de l'aire de jeux et le camping d'Horbourg-Wihr a notamment amélioré la qualité de l'hébergement de son personnel et installé une borne pour camping-cars.



Chiffres clé 2021

Camping de Horbourg-Wihr

499 876 €
chiffre d'affaires réalisé

30 104
nombre de nuitées

73 248 €
d'investissements

Camping de Turckheim

362 043 €
chiffre d'affaires réalisé

28 720
nombre de nuitées

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

○ Plan local d'urbanisme de la commune de Muntzenheim

Colmar Agglomération a donné un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Muntzenheim qui a arrêté son document le 14 décembre 2020.



○ Maintien des compétences PLU au niveau communal

85 % des communes de Colmar Agglomération (soit 17 communes) représentant 93 % d'habitants (soit 107 774 habitants) souhaitent conserver la compétence Plan local d'urbanisme au niveau communal. Les élus du conseil communautaire ont validé cette demande lors de la séance du 24 juin 2021.

Ainsi, la coopération existante et le partenariat entre Colmar Agglomération et toutes les communes du périmètre sont poursuivis et développés, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. L'objectif est d'élaborer ensemble une vision concertée des enjeux transversaux et de mitoyenneté entre les communes à l'échelle de l'agglomération. L'espace intercommunal doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération issu de la volonté des maires, mais que la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » reste du ressort communal.

2. TRANSPORT ET MOBILITÉ

○ Réalisation d'un itinéraire cyclable partagé entre Jepsheim et Muntzenheim

Inauguré le 6 juillet 2021, cet itinéraire a été réalisé en partenariat entre Colmar Agglomération, la commune de Jepsheim et la Collectivité européenne d'Alsace. Cette piste cyclable partagée d'environ 900 m longe la départementale 9 à partir de la sortie Sud de Jepsheim en passant devant le château d'eau pour déboucher au niveau de la route départementale N° 112.

MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION 130 000€ HT

○ Transports scolaires

Les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Un Regroupement pédagogique concentré (RPC) correspond quant à lui à l'association de plusieurs communes pour gérer l'enseignement des classes de maternelle et d'élémentaire.

Conformément à la loi NOTRe, **Colmar Agglomération s'est substituée à la Région Grand Est à compter de la rentrée de septembre 2021 pour l'organisation des transports scolaires des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et des Regroupements pédagogiques communaux (RPC) de son territoire.**



Colmar Agglomération
a participé au financement de la
ligne de car 1076
entre Colmar et Breisach à hauteur de
10 000 € TTC

○ Renouvellement du matériel roulant

Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant quatre nouveaux bus standard fonctionnant au gaz.



1,287 M€ TTC
investis dans le programme
de renouvellement du parc de bus

○ Développement du réseau TRACE

Colmar Agglomération a développé l'offre de son réseau de transport en commun en desservant depuis la rentrée scolaire 2021 **le nouveau quartier de Croix blanche à Colmar par la ligne 3 et en améliorant la desserte de la ligne 8 entre Turckheim et Colmar.**

> Ces modifications ont entraîné une augmentation annuelle du budget transport de **70 000 €.**

○ Lancement d'études transport et mobilité

Plusieurs grandes études sur le développement et la modernisation de son réseau de bus ou sur la planification stratégique de la mobilité ont été lancées en 2021:

- réorganisation du réseau TRACE;
- installation d'une nouvelle station de GNV (Gaz naturel pour véhicules) au dépôt TRACE;
- déploiement d'un nouveau système billettique;
- élaboration du plan de mobilité de Colmar Agglomération.

○ Colmar Agglomération a mené plusieurs actions de gratuité du réseau TRACE

- Samedi 18 septembre en lien avec l'opération des Vitrites de Colmar: « Ensemble faisons battre le cœur de Colmar ».
- Les trois week-ends de l'Avent.
- Navettes électriques entre le parking Bleylé et Théâtre durant les marchés de Noël.
- Navettes les samedis et dimanches durant les marchés de Noël entre le parking Parc expo et le centre-ville.

○ Participation financière de Colmar Agglomération pour les travaux de la piste cyclable giratoire carrefour des vignes

Colmar Agglomération participe à hauteur de 28 886 € à la tranche N° 2 de la piste cyclable sur le ban communal de Kaysersberg-vignoble. D'une longueur de 550 mètres linéaires, cet aménagement permettra un tracé direct et sécurisé de l'Eurovéloroute n°5 entre la Weiss qu'il franchira par une nouvelle passerelle dédiée et le giratoire des vignes à proximité de Sigolsheim. **Il offrira une meilleure connexion aux itinéraires cyclables maillant le Nord de Colmar Agglomération.**

28 886 €
participation financière
pour la piste cyclable
de Kaysersberg-vignoble



550 m
longueur de la piste
cyclable aménagée
et sécurisée

3. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES



7 communes
ONT BÉNÉFICIÉ DE CE FOND
DE CONCOURS EN 2021
POUR UN MONTANT DE
2,38 M€

Lors de la séance du 24 juin 2021, le conseil communautaire a décidé de soutenir les projets d'équipements communaux en créant un fonds de concours d'un montant global de 4 millions d'euros qui se décline par commune.

4. POLITIQUE DE L'HABITAT

○ Mise en œuvre du 3^e Programme local de l'habitat 2020-2025

687 500 €
BUDGET ANNUEL MOYEN

Le 3^e Programme local de l'habitat 2020-2025 (PLH) de Colmar Agglomération, adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2020, est entré en phase de mise en œuvre. Il formalise l'ensemble de la politique de l'habitat pour une durée de six ans à travers 12 actions et un **budget annuel moyen de 687 500 €**.

En 2021, les moyens financiers suivants ont été mis en œuvre :

171 000 €

d'aides aux bailleurs pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements sociaux.

16 000 €

d'aides annuelles pour la rénovation énergétique des logements de propriétaires sous plafonds de ressources.

○ Signature de deux Contrats de mixité sociale

Le Contrat de mixité sociale est un outil mis à la disposition des communes soumises aux dispositions de la loi solidarités et renouvellement urbain (dite Loi SRU), qui prescrit à certaines communes d'atteindre 20% de logements sociaux en 2025. Il représente un véritable cadre d'engagement et de moyens financiers et est signé entre les communes, Colmar Agglomération et l'État.

Volontaires dans cette démarche, **les communes de Horbourg-Wihr et de Turckheim s'y sont engagées. Colmar Agglomération apporte des aides financières aux bailleurs pour la construction et l'acquisition-amélioration de logements sociaux**, telles que définies dans les actions de son 3^e Programme local de l'habitat.



○ Diagnostic de copropriétés situées à l'Ouest de Colmar

L'objectif de cette étude est d'établir un diagnostic approfondi de 5 copropriétés situées dans l'Ouest colmarien. Ce diagnostic porte non seulement sur un volet technique de l'état du bâti, sur l'organisation et le fonctionnement de la copropriété, ou encore sur l'occupation sociale des immeubles.

L'objectif est d'améliorer la connaissance des situations rencontrées et voir quels outils existent ou peuvent être mis en place pour améliorer les situations rencontrées.

○ Gestion partagée de la demande des logements sociaux

Colmar Agglomération s'est lancée dans l'élaboration d'un plan partenarial réglementaire, dont l'objectif est de rendre le système d'attribution des logements sociaux plus transparent et efficace, et permettre d'améliorer l'accueil et l'information des demandeurs de logement.

Chaque demandeur disposera d'un dossier unique pouvant être instruit et suivi par tous les bailleurs.

Pour l'aider dans cette démarche et avec d'autres collectivités du territoire, Colmar Agglomération est membre fondatrice et adhère dorénavant à l'Association alsacienne de gestion du fichier partagé de la demande de logement social (AAGFIPADE).

○ Conférence intercommunale du logement

Le 21 décembre 2021 s'est tenue la 4^e conférence intercommunale du logement. Coprésidée par Colmar Agglomération et la Préfecture du Haut-Rhin, cette conférence permet de réunir les acteurs du logement, (associations, bailleurs, Communauté européenne d'Alsace, État) pour échanger sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux. Ce moment d'échange permet de poser le bilan des attributions pour l'année passée, et de discuter des perspectives pour l'année à venir.

L'AREAL, association régionale des organismes HLM d'Alsace, est l'expert chargé d'établir ce bilan annuel.



ENVIRONNEMENT

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

○ L'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Observatoire de la nature accueille des scolaires, de la maternelle au lycée (80 % de son public) ; les enfants pendant leurs loisirs ainsi que les adultes dans le cadre de formations ou d'animations diverses. Le siège de l'association, situé au cœur de la forêt du Neuland, est également exemplaire à travers la réhabilitation d'anciens bâtiments et la construction de locaux neufs respectueux de l'environnement (isolation, toiture végétalisée, géothermie...).

La fréquentation 2021 a quasiment retrouvé son niveau de fréquentation pré-pandémique pour les scolaires et les enfants en loisirs. Seul le grand public tarde à revenir.

Afin d'étoffer sa mission d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Observatoire de la nature a réalisé deux accompagnements pédagogiques : le projet « Gendarmerie verte » de la Caserne Lacarre à Colmar et le projet « Grandir dehors » du périscolaire La Récréation de Logelbach.



EN 2021

8 224 PARTICIPANTS SENSIBILISÉS

6 540 ÉLÈVES DE LA MATERNELLE AU LYCÉE

30 CHRONIQUES NATURE PUBLIÉES

2. POLITIQUE CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

○ Espace de conseils en rénovation énergétique et énergies renouvelables à destination des particuliers

Créé en juin 2009, l'Espace FAIRE (anciennement Espace INFO ENERGIE) permet de prodiguer des conseils indépendants et gratuits aux particuliers (action soutenue par l'ADEME et la Région Grand Est), dans le cadre de projets de rénovation énergétique et/ou de développement des énergies renouvelables, dans l'habitat privé.

Deux conseillers animent cet espace dans le périmètre de Colmar Agglomération et leur activité s'étend aux communautés de communes de la vallée de Munster et du pays de Ribeauvillé.

Depuis 2021 des permanences délocalisées sont assurées, 1 fois par mois, aux communautés de communes

de la vallée de Munster et du pays de Ribeauvillé. Cette mesure a été mise en œuvre afin d'être au plus près des territoires et de permettre à des personnes limitées dans leurs déplacements de bénéficier de ce service.

91% de personnes satisfaites
de leur prise de contact avec l'Espace FAIRE
à Colmar Agglomération



Enquête de satisfaction, menée par l'ADEME
(janvier à mars 2021) auprès des bénéficiaires du service

○ Le dispositif d'aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables

En 12 ans d'existence, le dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et aux systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur), porté depuis 2015 par Colmar Agglomération, a permis de subventionner plus de **5 000 dossiers**, correspondant à un montant global d'aide de 3,4 M€, dont 1,9 M€ de la collectivité.

3,4 M€
D'AIDES VERSÉES

1,9 M€
DE LA COLLECTIVITÉ

Le montant global des travaux mis en œuvre dépasse les 19 M €, avec des effets très bénéfiques sur l'économie locale.

Grâce à ce dispositif, et depuis le début de l'opération, plus de 27 000 tonnes équivalent CO₂ ont ainsi pu être évitées.

Depuis le 12 avril 2021, la collectivité a décidé de réformer ce dispositif d'aides, avec la volonté de simplifier le mode de calcul des aides, de revaloriser les montants, de lutter contre la précarité, d'ouvrir le panel des aides vers des systèmes de régulation, de production de chauffage performant et de développement des énergies renouvelables, et enfin d'étendre les aides de la collectivité aux matériaux biosourcés (bonus de 10 %) au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.



○ La plateforme de rénovation énergétique

La collectivité a mis en place, depuis le 1^{er} avril 2016, une plateforme de rénovation énergétique en partenariat avec la société d'économie mixte « **OKTAVE** ». Ce service vise à accompagner sur un plan technique et financier les propriétaires **de maisons individuelles** dans la rénovation complète et performante de leurs habitations (niveau BBC : Bâtiment basse consommation).

Cette plateforme locale est mise en œuvre sur les territoires volontaires : communautés de communes de la vallée de Munster, du pays de Ribeauvillé, de la vallée de Kaysersberg et de Colmar Agglomération (structure porteuse).

Le dispositif « OKTAVE » a évolué depuis sa création : il permet dorénavant **d'accompagner des projets de rénovation des copropriétés** de l'agglomération, en lien avec l'opération interrégionale « **RECIF +** » (Rénovation des immeubles de copropriété en France), initié en Région Île de France. L'objectif est de stimuler la demande de rénovation énergétique en copropriété, en sensibilisant et en accompagnant les syndics professionnels et les copropriétaires.

 **25 704 €**
MONTANT DE LA CONTRIBUTION
AU PROGRAMME RECIF +

Le montant de la contribution de Colmar Agglomération à ce programme de 3 ans est de 25 704 €. Grâce à ce soutien « OKTAVE » a pu créer en 2021, un poste de conseiller en copropriétés intervenant sur notre territoire. Les résultats se font déjà sentir, dès la première année de démarrage, avec 6 projets de rénovation de copropriétés, correspondant à 140 logements.

6
PROJETS DE RÉNOVATION
DE COPROPRIÉTÉS

140
LOGEMENTS
RÉNOVÉS

○ Création d'une mission de Conseil en énergie partagée (CEP)

Il s'agit d'un service proposé aux petites et moyennes communes de moins de 10 000 habitants. L'opération consiste à partager les compétences d'un technicien pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place **des actions concrètes sur l'optimisation du patrimoine bâti des collectivités**. La Région Grand Est et l'ADEME apportent leur soutien financier à ce programme. Fin 2021, le conseil communautaire a décidé de déposer un dossier de demande de subvention et de lancer une procédure de recrutement, afin de déployer cette mission d'accompagnement à partir de 2022.

○ Les évolutions de l'Espace FAIRE vers la marque France Rénov'

France Rénov, le service public de la rénovation de l'habitat a été élaboré dans le cadre de la Loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 et issue de la convention citoyenne pour le climat. Cette évolution, avec **prise d'effet au 31 décembre 2021**, vise à réduire plus efficacement le nombre de passoires thermiques et de lutter davantage contre le changement climatique du territoire (bâtiment : 2^e secteur le plus émetteur en gaz à effet de serre).

Cette innovation garantira pour les usagers une offre plus lisible et plus claire.

Les particuliers qui en font la demande peuvent bénéficier de subventions pour leurs travaux s'ils sont conformes aux critères d'éligibilité. Le dispositif s'applique aussi bien à l'habitat collectif qu'aux maisons individuelles.



○ Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Colmar Agglomération poursuit le processus d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial réglementaire (PCAET), selon les prescriptions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. D'importantes étapes de cette démarche ont déjà été franchies telles que la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, l'analyse des forces et faiblesses du périmètre d'étude au regard des enjeux air-climat-énergie, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2021, les éléments issus des deux premières étapes de la démarche ont permis d'identifier les enjeux et leviers au regard des problématiques climat - air - énergie et l'élaboration d'un projet de plan d'actions.

Cinq axes stratégiques d'intervention ont été approuvés par délibération du conseil communautaire :

- > Les bâtiments et l'habitat.
- > Les transports et la mobilité.
- > L'exemplarité de la collectivité.
- > La sensibilisation et la communication.
- > Agir dans d'autres domaines (circuits-courts, agriculture, énergies renouvelables).

Colmar Agglomération a déposé officiellement son projet de PCAET auprès des services instructeurs. Une consultation publique d'une durée de 30 jours à suivre sur le site Internet de la collectivité. Le projet sera approuvé dans la foulée.

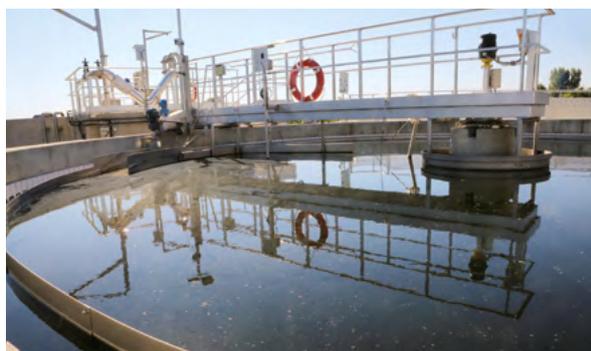
Le projet a été présenté en réunion des Maires et Vice-présidents ainsi qu'aux conseils municipaux des 20 communes membres de l'agglomération. Le « Plan climat air énergie tour » a ainsi démarré et 50 % des communes ont déjà bénéficié de ces présentations riches en échanges.

3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

L'année 2021 a été marquée par des montants cumulés de programme de travaux d'eaux potable, d'assainissement et d'eaux pluviales s'élevant à 7 224 000 € HT.

Des opérations très diverses ont été réalisées, comme :

- La poursuite des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement de Horbourg-Wihr, qui consiste au réaménagement de la station de pompage principale de Horbourg-Wihr ; la totalité de l'opération étant estimée à 9 070 000 € HT.
- Le démarrage de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur le périmètre comprenant le Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Colmar et environs (SITEUCE), la Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg (CCVK), la Communauté de communes de la vallée de Munster (CCVM), le Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de l'Ill (SIEPI), le Syndicat mixte d'assainissement du vignoble (SMAV) et la commune de Bennwihr.
- La finalisation d'un contrat de solutions territorial avec le monde agricole sur l'aire d'alimentation du captage de Jebsheim visant à la préservation de la ressource en eau.



Les travaux suivants ont par ailleurs été réalisés sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales :

Renouvellement, réhabilitation et extension des réseaux d'eaux potable et d'assainissement :

- Colmar : chemin de la Niederau, rue Edouard Richard, rue de la vinaigrierie, avenue de Paris, route d'Ingersheim (entre Roesselmann et Stanislas), rue des Carlovingiens, rue du Linge, rue du Pflixbourg, rue du Jura, boulevard du Champs de Mars et avenue Joffre, rue des glaieuls.
- Bischwihr : rue du Ried.
- Fortschwihr : rue de l'étang.
- Herrlisheim : rue des alouettes.
- Houssen : rue de la croix et rue des platanes.
- Ingersheim : route de Turckheim.
- Niedermorschwihr : rue de la citadelle.
- Porte du Ried : rue principale.
- Turckheim : rue romaine.
- Wintzenheim : rue Adolphe Hirn, rue Haussmann, rue des prés.

Renouvellement, réhabilitation et extension des réseaux d'eaux pluviales et travaux de dé raccordement du réseau unitaire et d'infiltration :

- Colmar : rue de la vinaigrierie, avenue de Paris, rue du Linge, rue du Pflixbourg.
- Fortschwihr : rue de l'étang.
- Horbourg-Wihr : rue de Fortschwihr.
- Ingersheim : parking arrière mairie.
- Houssen : rue d'Ostheim – rue du cimetière.
- Porte du Ried : rue du parc.
- Sundhoffen : rue du pont.
- Turckheim : rue romaine.
- Wintzenheim : rue Adolphe Hirn.



7,22 M€ HT

montant cumulé des travaux pour les eaux potables, usées et pluviales

4. DÉCHETS

○ Les biodéchets

Fin 2021 les quantités de biodéchets collectées sont de 4 361 tonnes, soit 85 tonnes soit **37 kg de biodéchets/habitant/an**, ce qui représente l'équivalent hebdomadaire d'un chargement de 9 bennes à ordures ménagères pleines.

Colmar est aujourd'hui considérée au niveau national comme ville pilote en matière de mise en place de la collecte à domicile des biodéchets. Inscrit dans la Loi de transition énergétique, l'objectif est la couverture du territoire national d'ici 2024. Colmar Agglomération a donc de l'avance en la matière!

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent. Leur poids s'élevait à 33 000 tonnes en 2004, date de création de Colmar Agglomération, il est aujourd'hui de 23 072 tonnes pour 20 communes alors qu'au début nous étions à 8 communes seulement.



23 072
TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES

4 361
TONNES
DE BIODÉCHETS
COLLECTÉES



80 %
de déchets
recyclés



210 000

PASSAGES SUR LES DÉCHETTERIES
EN 2021 POUR 25 000 FOYERS D'USAGERS
UTILISATEURS

○ Les déchetteries

L'agglomération fonctionne avec 3 nouveaux centres de tri depuis fin 2019.

Coût d'investissement HT:

> Europe à Colmar: **3 159 070 €**

> Ladhof à Colmar: **2 484 678 €**

> Ill à Horbourg-Wihr: **1 472 931 €**

Le tri des déchets a progressé pour atteindre le ratio de 80% de déchets recyclés. Sur les déchetteries Ladhof et Europe, les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. Celles-ci ont permis de détourner 102 tonnes d'objets sur l'année 2021. **L'ouverture de la déchetterie Europe a été vécue comme un vrai soulagement par la population de l'Ouest de Colmar Agglomération. En effet, ce sont jusqu'à 53 000 usagers qui peuvent pratiquer ce site. On y collecte annuellement 27 000 tonnes de déchets dont 6 100 tonnes de déchets verts.**

On a enregistré plus de 210 000 passages sur les déchetteries en 2021 pour 25 000 foyers d'usagers les ayant pratiquées au moins une fois dans l'année, soit environ 50% des foyers de Colmar Agglomération.



○ Tri des emballages

Le réseau de conteneurs est constitué de 303 sites, dont 258 enfouis, soit 86 % du réseau. Ces sites représentent 1 010 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 879 enterrés. À cela il faut rajouter 215 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2021.

10 chantiers ont eu lieu dans l'agglomération :

- À Colmar : rue du Jura, place des Vosges, place Oberlechner, rue du tir.
- À Riedwihr : lotissement les pommiers.
- À Holtzwihr : rue des Américains.
- À Sundhoffen : rue de Logelheim.
- À Horbourg-Wihr : rue du Castel et des dahlias.

Malgré le contexte particulier de l'année 2021, une continuité sans aucune interruption des tournées de collecte des points de tri a été assurée. Les tonnages collectés dans les conteneurs sont restés élevés. Les quantités de verre collecté ont légèrement augmenté de 1%. Ces résultats restent le fruit d'un grand travail de communication.

Par ailleurs, la collecte des emballages a augmenté de 15 à 20 % avec la mise en place de la collecte des biodéchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri a permis de stimuler la collecte des emballages.



+ de 4 500
ENFANTS SENSIBILISÉS

En 2021, **plus de 252 animations de sensibilisation au tri et à la collecte des papiers usagés** (opération Écol'O Tri), ont été réalisées dans les établissements scolaires par divers intervenants pour un total de plus de 4 500 enfants sensibilisés.

L'année 2021 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération ainsi que par la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux : Pôle Habitat a réalisé de nouveaux sites à Colmar (rue des brasseries, route d'Ingersheim) et à Ingersheim dans le site du domaine de la fonderie.



87%
DU RÉSEAU
EN CONTENEURS
ENTERRÉS



+15 à 20%
EMBALLAGES COLLECTÉS
AVEC LA MISE EN PLACE
DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

○ Les poules

Fin 2021, ce sont un peu plus de 2 494 poules qui avaient été distribuées à près de 1 247 foyers.

Cette opération permet de valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire toujours en usage notamment dans les villages.

Des néophytes les ont découvertes et les mettent en pratique. Quant au volume de biodéchets détournés de la collecte, il est estimé actuellement à environ 90 tonnes/an.

Deux poules consomment en effet environ 100 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de biodéchets d'un foyer de 2 personnes.



90 tonnes

**DE BIODÉCHETS CONSOMMÉES
PAR LES POULES DISTRIBUÉES
AUX FOYERS COLMARIENS**
Estimation sur un an

○ Ateliers zéro déchet

Les habitants peuvent aujourd'hui se former aux gestes de prévention des déchets en participant aux « ateliers zéro déchet » et aux « rendez-vous du jardinage écologique ». Abordant des thématiques variées et complémentaires (allant de la fabrication de produits ménagers et/ou cosmétiques à la réparation de son vélo ou de ses vêtements, en passant par la cuisine « anti-gaspi », le jardinage écologique, ou encore l'utilisation de couches lavables) ces ateliers sont gratuits et organisés sur tout le territoire de l'agglomération.

En 2021, malgré le contexte sanitaire, le recours à la visioconférence a permis de réaliser 80 % du programme prévu. Pour la première fois un atelier destiné à des élèves en classe de « BTS en économie sociale et familiale » a été organisé, suite à la demande de leur enseignante. Cet élargissement à un nouveau public a vocation à se poursuivre.

De juillet 2018 à décembre 2021, la participation à l'ensemble des séances proposées s'élève à près de 2 498 places occupées, sachant que plus de 916 personnes ont suivi au moins un atelier. De très nombreuses personnes se construisent, au fil du temps, un « parcours de formation zéro déchet » en assistant à plusieurs ou à la totalité des ateliers proposés.

2 498
PLACES OCCUPÉES

+ de 916
PARTICIPANTS



CADRE DE VIE

1. POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une compétence obligatoire, confiée à Colmar Agglomération depuis 2014. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires, visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

La politique de la Ville s'appuie sur un document cadre partenarial : le contrat de Ville. Elle concerne deux quartiers de Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Bel'Air-Florimont.

Annexées au contrat de Ville, deux conventions de renouvellement urbain ont été signées, portant chacune sur un des deux quartiers prioritaires. Ainsi, le quartier Europe-Schweitzer a pu bénéficier d'un investissement de près de 126 millions d'euros. Dans la continuité, la convention de renouvellement urbain de 2018 a permis de mobiliser 30,7 millions d'euros pour le quartier Bel'Air-Florimont, dont 6,4 millions d'euros de soutiens financiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

En juillet 2021, l'ANRU a acté la signature d'un avenant au projet de Colmar avec la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire, permettant d'atteindre 7,36 millions d'euros de soutiens financiers. Cet avenant sera signé courant 2022.

De par ses compétences, Colmar Agglomération assure la gouvernance du contrat de Ville et des deux Programmes de renouvellement urbain (PRU).

Mais Colmar Agglomération participe également directement au soutien d'actions en faveur du mieux vivre-ensemble, à travers le VVV (Ville vie vacances). Ce dispositif, piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, œuvre pour la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il s'adresse aux enfants et aux adolescents, âgés de 11 à 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles, leur permettant de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs. En 2021, malgré la crise sanitaire, les associations ont su se mobiliser et monter des projets avec les jeunes.

Sur l'ensemble des vacances scolaires 2021, Colmar Agglomération a soutenu 6 projets portés par 2 structures, pour un montant total de 14 750 €.



○ Médiation sociale et urbaine

Depuis septembre 2019, Colmar Agglomération a embauché, dans le cadre du dispositif « adulte-relais » deux médiateurs, travaillant au quotidien dans les deux quartiers prioritaires. Leurs missions principales sont d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches et d'aider à la résolution des conflits de la vie quotidienne, par la médiation et le dialogue, participant ainsi au renforcement du lien social.

Leur présence active dans l'espace public en fait des acteurs du quotidien de plus en plus reconnus par les habitants et leur travail est également salué par les associations partenaires.



○ Animations été 2021

Le nombre de stages proposés par les 62 partenaires associatifs s'élevaient à 423, une nette remontée face à 2020 et la crise sanitaire. 370 stages ont été réalisés.

Le nombre de places de stages proposé s'élevait à 6 695.

4 282 places ont été occupées. Soit un taux d'occupation de 72,47%.

2 194 enfants ont participé aux stages.

Bien que l'été 2021 ait été encore marqué par la COVID-19, les animations d'été ont quasiment retrouvé leur dynamisme d'avant crise.



423
STAGES PROPOSÉS



2 194
ENFANTS PARTICIPANTS





2021
47 254
entrées
=
146 182 €
de recettes

2. LA BASE NAUTIQUE

Ouverte au public depuis 2009, la base nautique accueille de nombreux baigneurs, généralement de juin à août. Pour la saison 2021, il a été décidé de reconduire l'ouverture en septembre.

Ainsi, **5 800 personnes** ont profité des **12 journées d'ouverture**.

Sur l'ensemble de la saison, et malgré une météo défavorable plus de 47 200 visiteurs se sont rendus à la plage.

Ainsi, en 13 ans, près de 600 000 usagers ont profité de la plage de sable fin et de la baignade surveillée. Il est à noter qu'en 2021, la nouveauté proposée par l'aquaparc a été également fortement impactée par une météo défavorable.

○ La base nautique offre différents services pour les petits et les grands

> Une plage de sable fin de 380 mètres de long

2 espaces nautiques surveillés, 1 snack-bar, des blocs sanitaires, 1 poste de secours, 1 aire de jeux pour les 2-6 ans ainsi qu'une table de ping-pong.

> Un parc ombragé aménagé

Dans lequel on trouve: le village des huttes, la colline des glissades, 1 espace fitness, des tables de pique-nique, 1 bateau échoué,...

> L'espace sportif

Placé entre la plage et le parc ombragé, il est composé d'un terrain de beach soccer, de 2 terrains de beach volley et de 2 terrains dédiés à la pétanque.

○ Les événements majeurs et la vie associative sur le site en 2021

2 journées de baptême gratuit de plongée pour tout public, 3 semaines d'animations «Nagez grandeur Nature» gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans, 1 chasse aux trésors sous-marine et 1 concours de photos, 1 rencontre Jobs & tongues pour les demandeurs d'emploi et 1 CROSS district de l'Union nationale du sport scolaire du secondaire (UNSS).

○ Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire est fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS, jusqu'à présent. Le site conserve une qualité de l'eau particulièrement bonne.

3. AIRES D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS NOMADES

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Haut-Rhin (SDAGDV) 2013-2018 prévoyait la réalisation d'une aire de grand passage sur le Nord du département du Haut-Rhin. Le site se situe sur le ban communal de la Ville de Colmar, au lieu-dit de la Semm. La procédure est toujours en cours pour engager au plus tôt les travaux sur ce site.

Concernant les aires d'accueil permanentes des gens du voyage, le taux d'occupation du site de Colmar-Katzenwangpfad est stable avec environ 55% d'occupation.

Le taux d'occupation de l'aire de Horbourg-Wihr-Stierhurst est quant à lui de l'ordre de 78%.

En 2021, la Préfecture n'a pas réquisitionné de terrain de grands passages pour l'accueil de missions évangéliques estivales sur le périmètre de Colmar Agglomération.

4. FOURRIÈRES

○ Fourrière animale

L'association SPA de Colmar et environs est le gestionnaire du refuge pour animaux et intervient également en matière de fourrière animale.

En 2021, environ 1000 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire.

Colmar Agglomération s'est engagée à attribuer une subvention d'un montant de 92 753 € (0,80 €/habitant).

Colmar Agglomération a signé une convention « chats libres » avec la SPA afin de proposer des solutions face à la présence de chats errants, dit « chats libres ». En lien avec les communes de Colmar Agglomération, il a été proposé de capturer les chats libres pour les stériliser, les identifier, puis les relâcher sur site.

Colmar Agglomération a pris à sa charge les frais inhérents, sur la base d'un montant forfaitaire maximum de 4 500 € (pour une centaine de chats libres).

○ Fourrière automobile

Avec 917 véhicules placés en fourrière en 2021, l'activité constatée se situe à un niveau médian entre l'exercice 2020 impacté par la situation sanitaire (765 véhicules, soit une hausse de 20%) et les deux années précédentes 2018 et 2019 (respectivement 1110 et 1138 véhicules, soit une baisse de 19%).

88% des enlèvements ont relevé de la police municipale de Colmar, 4% de la police nationale et des gendarmeries, et 8% des autres polices municipales dont 3 véhicules pour les communes hors agglomération conventionnées.



1 000
ANIMAUX CAPTURÉS



917
VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE

RESSOURCES

1. CABINET DU MAIRE-PRÉSIDENT

○ Le centre de vaccination

Consciente de la nécessité de se mobiliser pour protéger la population, Colmar Agglomération a ouvert, dès le 18 janvier 2021, un centre de vaccination contre la Covid-19 au sein du Parc des expositions de Colmar.

Cette décision, hors du champ de compétence de l'agglomération, a été prise en responsabilité en réaction à la crise sanitaire. L'État n'étant pas en mesure d'assurer seul une campagne de vaccination nécessitant un accueil massif du public, le niveau local se devait d'être actif.

Le centre a été organisé et monté afin d'être opérationnel en 4 jours, permettant ainsi d'y accueillir le public ayant préalablement pris rendez-vous sur le portail Doctolib.

Les créneaux de rendez-vous ont été ouverts par le centre en fonction des dotations octroyées par l'Agence régionale de la santé et progressivement selon le public priorisé lors du déploiement de la vaccination.

L'activité du centre s'est prolongée en 2022. Ainsi après plus de 15 mois d'activité et plus de 226 000 vaccinations, le centre a fermé le 30 avril 2022 transférant les flux désormais faibles vers la médecine de ville notamment auprès des médecins, infirmiers, pharmaciens et de certains biologistes en laboratoire.

Le centre de Colmar Agglomération a été une véritable réussite collective, unanimement reconnue. Son fonctionnement a nécessité un investissement humain considérable. La mobilisation y a été exemplaire : près de 300 personnels de santé, plus 300 bénévoles comprenant de nombreux conseils municipaux issus de l'agglomération et une centaine de personnels administratifs sont intervenus pour faire fonctionner cette structure. Au plus fort de son activité, en juillet 2021, une injection était réalisée toutes les 18 secondes pour atteindre 11000 injections par semaine.

Si la situation devait le justifier, l'agglomération se tient prête à relever à nouveau un tel défi.

Chiffres clés

700 000 €
de budget avec
remboursement de l'État

226 055 injections
Nombre total de
vaccinations effectuées
dont 200 667 en 2021

18 secondes
Rythme de vaccination
en juillet 2021

dont :
88 433
premières doses
86 756
deuxièmes doses
50 042
troisièmes doses
820
quatrièmes doses
4
cinquièmes doses

○ « L'été de l'agglomération »

Durant la saison estivale, de juillet à septembre 2021, Colmar Agglomération a proposé la 1^{re} édition de « l'été de l'agglomération ».

En effet, dans le cadre de ses compétences en matière de promotion et d'animation touristique, **Colmar Agglomération a souhaité apporter son soutien financier à l'organisation d'événements pilotée par des associations sur son territoire à hauteur de 1500 € maximum.**

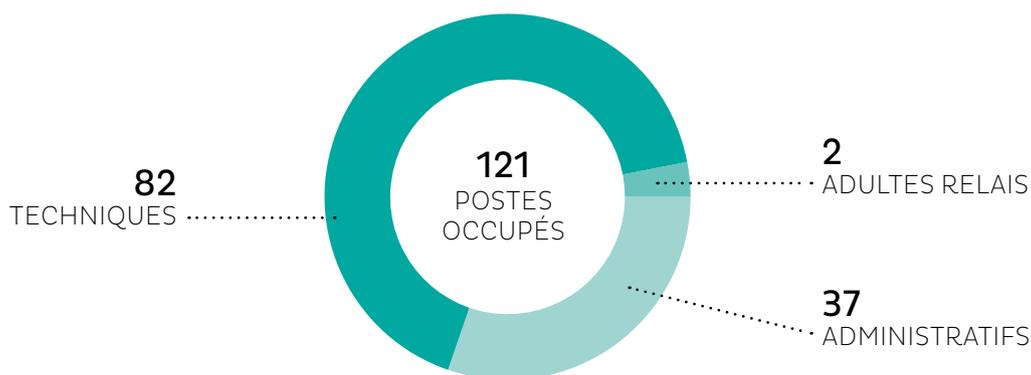
Les manifestations pouvaient être culturelles, sportives, citoyennes (apéro guinguette, concerts, animations, petites restaurations, cinéma de plein air), etc.

Pour cette première édition, la moitié des communes de l'agglomération ont déposé un dossier par le biais de l'une de leur association.



2. RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2021
141 POSTES



14 DÉPARTS



23 RECRUTEMENTS



3. RESSOURCES FINANCIÈRES

○ La santé financière de Colmar Agglomération, après 2 ans de crise sanitaire

Colmar Agglomération a été davantage touchée en 2021 qu'en 2020 par la crise sanitaire et les réformes fiscales nationales.

De 2020 à 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont stagné (-0,22%) et atteignent 55 204 K€ en 2021, sous l'effet de 2 principaux facteurs.

L'impact des réformes fiscales nationales génère une redistribution à produits constants, auquel il convient d'ajouter le coefficient de revalorisation législative des bases de 0,2% :

- La Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) diminuent de 2 447 K€ en raison de l'exonération de 50% des locaux industriels mise en place dans le cadre du plan de relance et qui est compensée par ailleurs par l'État.
- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, Colmar Agglomération ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (483 K€). La taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par une fraction de TVA nationale (11 776 K€), dont les intercommunalités ne maîtrisent pas le taux d'imposition.

En revanche, la crise sanitaire impacte directement :

- Les recettes de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui diminuent de 687 K€ entre 2020 et 2021, en raison du décalage d'un an de l'assujettissement à l'impôt.
- Le dynamisme des rôles supplémentaires dont le montant ne s'élève qu'à 135 K€ en 2021 (contre 674 K€ en 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 4,51% entre 2020 et 2021, sous l'effet de 2 principaux facteurs :

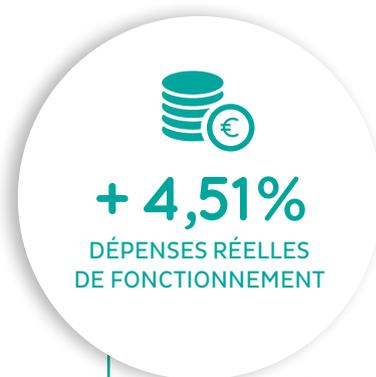
- L'organisation du centre de vaccination (+650 K€).
- La refonte des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres (+1043 K€).

Recettes de fonctionnement 2021

TOTAL	55 204 K€	-0,2%
PRODUITS DES SERVICES	1 298 K€	-6,8%
PRODUITS FISCAUX	38 646 K€	-4,9%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	14 999 K€	+25,8%
AUTRES PRODUITS	261 K€	-81%

Dépenses de fonctionnement 2021

TOTAL	45 384 K€	+4,5%
FOURNITURES, ACHATS, PRESTATIONS	3 838 K€	+19,9%
CHARGES DE PERSONNEL	3 311 K€	+6%
CONTRIBUTIONS ET REVERSEMENTS	30 665 K€	+3,7%
AUTRES CHARGES	7 580 K€	+0,6%



+ 650 K€
organisation du centre
de vaccination

+ 1 043 K€
refonte des mécanismes financiers

○ Une capacité d'autofinancement en baisse en 2021, néanmoins solide

Colmar Agglomération parvient à dégager un résultat et un autofinancement satisfaisants qui témoignent d'une situation financière saine. Colmar Agglomération dégage en 2021 sur son budget principal une capacité d'autofinancement brute à 9 820 K€.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute = Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels – Dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles. L'épargne brute constitue ce que la collectivité parvient à dégager de son fonctionnement au remboursement du capital de la dette et à l'investissement.

Épargne brute en K€ – Budget principal



	2020	2021
BUDGET PRINCIPAL	10 767 K€	9 820 K€
EAU	3 702 K€	3 063 K€
ASSAINISSEMENT	3 267 K€	3 366 K€
GESTION DES DÉCHETS	1 867 K€	3 112 K€
TRANSPORTS URBAINS	1 101 K€	1 327 K€
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	0 K€	0 K€
ZA DES ERLÉN	357 K€	0 K€
ZAE	102 K€	1 140 K€
TOTAL	21 162 K€	21 828 K€

Épargne brute au 31/12

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute consolidée (tous budgets) s'élève à 21 828 K€ en 2021, soit une légère hausse de 666 K€ par rapport à 2020. Un bon niveau de la CAF brute est notamment essentiel pour le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement, il s'agit pour ces 2 budgets du seul levier pour financer leurs programmes d'investissement en dehors de l'endettement.

○ Une intercommunalité faiblement endettée

Encours de la dette au 31/12/2021

DETTE	3 556 K €
CAPITAL REMBOURSÉ EN 2021	556 K €
INTÉRÊTS RÉGLÉS EN 2021	79 K €
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (SEUIL D'ALERTE > 10 ANS)	2 MOIS
PART DE DETTE CLASSÉE LA CHARTE GISSLER	89,73 %
TAUX MOYEN	1,98 %
DURÉE DE VIE MOYENNE	5 ANS ET 9 MOIS

○ Les dépenses d'équipement en 2021

SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	13 M € : Fonds de concours versés
EAU & ASSAINISSEMENT	7,9 M € : Programme 2021
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1,5 M € : Création d'une pépinière d'entreprises 0,7 M € : Travaux zones économiques
AMÉNAGEMENT	0,3 M € : Aménagement de terrains
TRANSPORTS	0,2 M € : Étude refonte réseau de bus 1 M € : Acquisition de 2 bus GNV
PISTES CYCLABLES	0,2 M € : Piste cyclable entre Jepsheim et Muntzenheim
GESTIONS DES DÉCHETS	1 M € : Enfouissement, bornes, bennes à ordures ménagères

4. SIG-topo

○ Référentiel cartographique

Le Système d'information géographique (SIG) de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

Le SIG permet également de mieux appréhender le territoire, de partager les informations et d'améliorer l'efficacité des services publics. C'est un catalyseur de données géolocalisées au profit de l'ensemble des acteurs publics. Dans une démarche de mutualisation, Colmar Agglomération coordonne la constitution d'un plan topographique de référence qui doit servir de multiples usages (études de projets, positionnement des réseaux, gestion de l'espace urbain).



○ Réalisations SIG en 2021

- Mise en place d'outils de supervision de la donnée (DataAnalyst).
- Déploiement de solutions nomades pour la collecte d'informations de terrain (activité économique, services techniques).
- Poursuite de la géolocalisation des réseaux communaux.
- Suivi et intégration des plans de récolement & levés topographiques pour la mise à jour du référentiel topo.
- Ouverture du partenariat du référentiel topo à de nouveaux opérateurs.

○ Réalisations topographiques

- Réalisation de 15 procès verbaux d'arpentage.
- Réalisation du référentiel topographique sur Herrlisheim-près-Colmar, Wintzenheim, Wettolsheim, Horbourg-Wihr, Turckheim, Houssen, Zimmerbach, Walbach.
- Mise à jour de plans topographiques sur 32 km de voirie.

3

TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME

TROMBINOSCOPE

LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Éric STRAUMANN
Président de Colmar Agglomération
Maire de Colmar

LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER

1^{er} Vice-président

en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale.

Maire de Wettolsheim



Serge NICOLE

2^e Vice-président

en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics locaux.

Maire de Wintzenheim



Denise STOECKLÉ

3^e Vice-présidente

en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature.

Maire d'Ingersheim



Marie-Laure STOFFEL

4^e Vice-présidente

en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage.

Maire de Houssen



Christian REBERT

5^e Vice-président

en charge des finances et des budgets, de la présidence de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services.

Maire d'Andolsheim



Isabelle FUHRMANN

6^e Vice-présidente

en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur.

Conseillère municipale Colmar



Benoît SCHLUSSEL

7^e Vice-président

en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Maire de Turckheim



Thierry STOEBER

8^e Vice-président

en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités.

Maire de Horbourg-Wihr



Alain RAMDANI

9^e Vice-président

en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du Programme local de l'habitat (PLH).

Conseiller municipal Colmar



Daniel BERNARD

10^e Vice-président

en charge de l'entretien du patrimoine immobilier.

Maire de Niedermorschwihr



Tristan DENÉCHAUD

11^e Vice-président

en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux.

Conseiller municipal Colmar

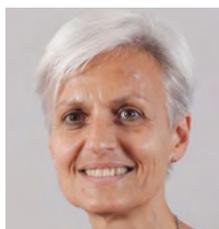
LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



COLMAR
Flavien ANCELY
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Rémy ANGST
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Sybille BERTHET
3^e Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
Laurent DENZER-FIGUE
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Frédéric HILBERT
12^e Adjoint au Maire Colmar



COLMAR
Nadia HOOG
7^e Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
Fabienne HOUBRE
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
Catherine HUTSCHKA
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
Patricia KELLER
11^e Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
François LENTZ
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Éric LOESCH
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Claudine MATHIS
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
**Christian
MEISTERMANN**
4^e Adjoint au Maire Colmar



COLMAR
Barbaros MUTLU
10^e Adjoint au Maire Colmar



COLMAR
Manurèva PELLETIER
Conseillère municipale Colmar

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



COLMAR
Sylvie PÉPIN-FOINAT
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
Nathalie PRUNIER
5^e Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
Aurore REINBOLD
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
Pascal SALA
2^e Adjoint au Maire Colmar



COLMAR
Olivier SCHERBERICH
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
**Michèle SENGELEN
CHIODETTI**
9^e Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
Véronique SPINDLER
Conseillère municipale Colmar



COLMAR
Michel SPITZ
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
6^e Adjoint au Maire Colmar



COLMAR
Oussama TIKRADI
Conseiller municipal Colmar



COLMAR
Odile UHLRICH-MALLET
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
1^{re} Adjointe au Maire Colmar



COLMAR
Olivier ZINCK
8^e Adjoint au Maire Colmar



BISCHWIHR
**Marie-Joseph
HEMLINGER**
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Bischwihr



FORTSCHWIHR
Christian VOLTZ
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Fortschwihr



HERRLISHEIM-PRÈS-
COLMAR
Laurent WINKELMULLER
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Herrlisheim-près-
Colmar



HORBOURG-WIHR
Daniel BOEGLER
1^{er} Adjoint au Maire Horbourg-
Wihr



HORBOURG-WIHR
Christian DIETSCH
Conseiller municipal Horbourg-
Wihr



HORBOURG-WIHR
Laurence KAEHLIN
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
2^e Adjointe au Maire Horbourg-
Wihr



INGERSHEIM
Jean-Marc BETTINGER
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
1^{er} Adjoint au Maire Ingersheim



INGERSHEIM
Patricia MIGLIACCIO
2^e Adjointe au Maire Ingersheim



JEBSHEIM
Joël HENNY
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Jepsheim



MUNTZENHEIM
Marc BOUCHÉ
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Muntzenheim



PORTE DU RIED
Christian DURR
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Porte du Ried



**SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE**
Mario ACKERMANN
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Sainte-Croix-en-Plaine



**SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE**
Séverine GODDE
2^e Adjointe au Maire Sainte-
Croix-en-Plaine



SUNDHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Sundhoffen



TURCKHEIM
Daniell RUBRECHT
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
1^{re} Adjointe au Maire Turckheim



WALBACH
Philippe BETTER
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Walbach



WICKERSCHWIHR
Richard LEY¹
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Wickerschwihr



WINTZENHEIM
Denis ARNDT
3^e Adjoint au Maire Wintzenheim



WINTZENHEIM
Claude KLINGER-ZIND
Conseiller municipal
Wintzenheim



WINTZENHEIM
Dominique SCHAFFHAUSER
6^e Adjointe au Maire
Wintzenheim



WINTZENHEIM
Lucette SPINHIRNY
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
2^e Adjointe au Maire
Wintzenheim



ZIMMERBACH
Benjamin HUIN-MORALES²
Membre du Bureau Colmar
Agglomération
Maire de Zimmerbach

1 - Richard LEY est installé au conseil communautaire depuis le 24 février 2022. Il succède à Danièle UTARD, membre du Bureau de Colmar Agglomération, déléguée en charge de la communication et 1^{re} Adjointe au Maire de Wickerschwihr.

2 - Benjamin HUIN-MORALES, est installé au conseil communautaire depuis le 14 octobre 2021.

Il succède à Jacques MULLER, après sa démission, membre du Bureau de Colmar Agglomération, délégué en charge de la collecte sélective, du recyclage et des déchetteries, Maire de Zimmerbach.

Suite à l'arrêté pris le 25 février 2022, Richard LEY et Benjamin HUIN-MORALES ont échangé les délégations.

Richard LEY est aujourd'hui en charge de la collecte sélective, du recyclage et des déchetteries.

Quant à Benjamin HUIN-MORALES, il reprend la délégation de la communication.

ORGANIGRAMME COMMUN

Ville de Colmar & Colmar Agglomération



**MAIRE/
PRÉSIDENT**
Éric Straumann

2 **SECRETARIAT DU MAIRE / PRÉSIDENT
ET DES ADJOINTS**

DIRECTION GÉNÉRALE

- 1 Robin Koenig - DG5
- 2 Franck Berger - DGAS
- 3 Pierre Rivet - DGST
- 4 Jean-Luc Delacote - DGAS
- 5 Jérôme Entressangle - DGAR
- 6 Emmanuel Piernot - DGAS

4 **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1 **ACTION CŒUR DE VILLE**

**PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION
ET RELATIONS PUBLIQUES**

2 **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION ET
DE LA CITOYENNETÉ**
Farid Ahmed-Colle

Service police municipale - **David Hestin**

Bureau Information Jeunesse

Conseil municipal junior

2 **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**
Lucie Hamon

2 Service relations publiques - **Yoann Ruh**

PÔLE RESSOURCES

5 **DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**
Estelle Robert-Munsch

Service du personnel - **Elisabeth Meyer**

5 **DIRECTION DES FINANCES**
Bruno Meyer

**DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET DE
LA COMMANDE PUBLIQUE**
1 Alain Kunegel

Service juridique - **Alain Kunegel**

Service population - **Ghislain Hufschmitt**

Service commande publique - **Pascal Raebisch**

5 **DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION**
Franck Lefèvre

5 Service informatique - **Awatif Prevost**

5 Service SIG - topographie - **Jérôme Staub**

PÔLE ATTRACTIVITÉ

6 **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, DE LA MOBILITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT**
Emmanuel Piernot

Service aménagement du territoire
Peggy Killian

Service développement économique
Sophie Jambon

4 **DIRECTION DU TOURISME, DES
COMMERCES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES**
(poste vacant)

Ville de Colmar

Service commun ou mis à disposition
Ville de Colmar / Colmar Agglomération

Colmar Agglomération



À compter du 1^{er} mars 2021



32 cours Sainte-Anne
68000 Colmar

03 69 99 55 55
contact@agglo-colmar.fr

www.agglo-colmar.fr

